

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ABIDJAN II
(CROU ABIDJAN II)



DIRECTION



N° **004** 2026/MESRS/CROU-AII /D/SDAL

Abidjan, le **06 OCT 2026**

COMMUNIQUE

Madame le Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Abidjan II (CROU ABIDJAN II) informe la communauté universitaire que l'opération d'Admission et de Réadmission dans les résidences universitaires d'Abobo 1 et 2, de Williamsville, au titre de **l'année académique 2026-2027**, débutera le **lundi 12 Octobre 2026** conformément au chronogramme ci-joint.

A cet effet, il est demandé aux étudiants qui souhaitent postuler de s'inscrire sur le site internet du CROU ABIDJAN II (www.croua2.ci) en se conformant aux formalités d'Admission et de Réadmission en vigueur.



Prof. OUATTARA Kanndanan Insiata. GOÏTA

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ABIDJAN II
(CROU ABIDJAN II)



DIRECTION

SOUS-DIRECTION DE L'ACCUEIL
ET DES LOGEMENTS(S/DAL)



**CHRONOGRAMME DE L'OPERATION D'ADMISSION ET DE
READMISSION AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027
DANS LES CITES UNIVERSITAIRES DU CROU ABIDJAN II**

PERIODE	ACTIVITES	PIECES A FOURNIR
Lundi 12 Octobre 2026	Début des inscriptions en ligne sur le site internet du CROU ABIDJAN II (www.croua2.ci)	
Du Lundi 12 Octobre 2026 Au Dimanche 15 Novembre 2026	• Inscription en ligne • Impression des documents dûment renseignés.	Le formulaire de demande d'admission ou de réadmission et la fiche individuelle d'engagement parental.
Du Mardi 10 Novembre Au Vendredi 11 Décembre 2026	• Dépôt des dossiers de demande de réadmission à la Direction des Cités Universitaires de : -Williamsville ; -Abobo 1 ; -Abobo 2. • Dépôt des dossiers de demande d'admission à la Sous-Direction de l'Accueil et des Logements.	• Le formulaire de demande d'admission ou de réadmission dûment renseigné et signé ; • La fiche individuelle d'engagement parental légalisée accompagnée de la photocopie de la CNI du parent ou du tuteur légal signataire ; • Deux (02) photos d'identité couleur de même tirage ; • La photocopie de la CNI de l'étudiant ; • La photocopie du reçu d'inscription de l'année académique 2026-2027 ; • La photocopie du relevé de notes ou de l'attestation de réussite de l'année académique 2025-2026 ; • La photocopie du relevé de notes du BAC (pour les nouveaux bacheliers) ; • Les reçus de paiement du loyer ; • La pochette de demande de logement.

NB : LES ETUDIANTS INSCRITS EN FORMATION CONTINUE (C.F.C.) NE SONT PAS CONCERNES.

CRITÈRES D'ADMISSION ET DE RÉADMISSION EN RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	
1. Être étudiant d'un Etablissement Public ou Privé d'Enseignement Supérieur	3. Respecter le critère d'âge maximum suivant, en fonction du niveau d'étude :
2. Être régulièrement inscrit pour l'année académique en cours, en formation initiale	L1- 22 ans L2- 23 ans L3- 24 ans M1- 25 ans M2- 26 ans D1- 28 ans D2- 29 ans D3- 30 ans
CRITÈRES DE SÉLECTION	
ADMISSION	READMISSION
1. Avoir validé tous ses crédits (ou au moins 80% de ses crédits, pour les étudiants en Math ou Physique) (Pour les anciens étudiants)	1. Avoir validé au moins 80% de ses crédits
2. Avoir une bonne moyenne au BAC (Pour les nouveaux bacheliers)	2. Avoir respecté scrupuleusement le Règlement Intérieur des Résidences Universitaires
	3. S'être acquitté de la totalité du loyer de l'année académique précédente
PROMOTION DE L'INCLUSION	
Pour les cas suivants : - Etudiants en situation de handicap - Membres des clubs culturels et sportifs - Etudiants cas sociaux avérés et attestés par le service social	
POINTS D'ATTENTION	
- Les admissions se font après les réadmissions. Le nombre d'admissions étant égal au nombre de lits disponibles, le critère de résultat scolaire s'appliquera alors aux étudiants remplissant les critères d'éligibilité et de sélection. - Sera exclu immédiatement des résidences universitaires : - Tout étudiant hébergeant un squatteur (« Cambodgien ») - Tout étudiant coupable d'une faute lourde sur tout espace universitaire (assassinat ou meurtre, agression avec arme de tout genre, viol, braquage, enlèvement, vente ou consommation de drogue, prostitution, proxénétisme, sextape, etc.)	

Fait à Abidjan, le 14 octobre 2024

